

Le 15 avril 2010

Madame Lois Mahon  
Ordre des éducatrices et des éducateurs  
de la petite enfance  
438, avenue University, bureau 1900  
Toronto (Ontario) M5G 2K8

Madame,

Je vous remercie de votre lettre portant sur les modifications réglementaires proposées à la *Loi sur les garderies*. Je suis heureuse d'y répondre et de vous fournir des renseignements.

L'établissement d'une base solide pendant la petite enfance représente une clé extrêmement importante de l'avenir économique et social de l'Ontario. La journée d'apprentissage donnera aux enfants ontariens un bon départ dans la vie, mais je sais que ce programme affectera de bien des façons les programmes de garde d'enfants et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits. Nous nous engageons à maintenir la stabilité des services de garde d'enfants.

En plus d'avoir fait preuve de son engagement à l'égard des enfants de l'Ontario en créant plus de 22 000 nouvelles places dans des garderies agréées depuis 2004, notre gouvernement, dans son budget 2010, a accordé un financement de 63,5 millions de dollars par année pour combler en permanence l'insuffisance de financement laissée par le gouvernement fédéral. Cet investissement préservera les places en garderie tout en aidant les éducatrices et les éducateurs en garderie à garder leur emploi. L'Ontario a besoin d'un partenaire de financement fiable et à long terme pour soutenir les programmes et services qui comptent pour les Ontariennes et les Ontariens. Nous continuons de demander au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités envers les familles l'Ontario et nous encourageons les organismes à en faire tout autant.

Au ministère des Services à l'enfance et à la famille, nous travaillons en étroite collaboration avec les municipalités et nos collègues du ministère de l'Éducation pour stabiliser et améliorer les programmes de garde d'enfants et les autres programmes actuellement offerts aux jeunes enfants. Nous allons chercher à gérer l'impact que tout changement à l'échelon municipal pourrait avoir, de façon à ce qu'il y ait le moins de perturbations possible.

Le 26 janvier 2010, le personnel du ministère a consulté un certain nombre d'exploitants et d'organismes de services de garde d'enfants, y compris l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, pour discuter des modifications réglementaires proposées à la *Loi sur les garderies*. Comme vous le savez, ces modifications

proposées ont pour but de soutenir les exploitants de services de garde d'enfants lorsque les enfants de quatre et cinq ans quitteront leurs programmes pour commencer la journée complète d'apprentissage. Je suis très heureuse que vous ayez fait entendre votre point de vue au cours de cette période de consultation.

L'engagement de notre gouvernement à l'égard de l'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde d'enfants demeure ferme. Avec la mise en œuvre de la journée complète d'apprentissage, nous allons continuer de travailler en étroite collaboration pour créer un système qui soutient les enfants de l'Ontario et leur famille.

Encore une fois, merci de nous avoir fait part de vos recommandations. Nous apprécions vos commentaires et nous en tiendrons compte dans le travail que nous faisons pour soutenir et renforcer les services de garde d'enfants et d'apprentissage de la petite enfance en Ontario.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

Laurel Brotel